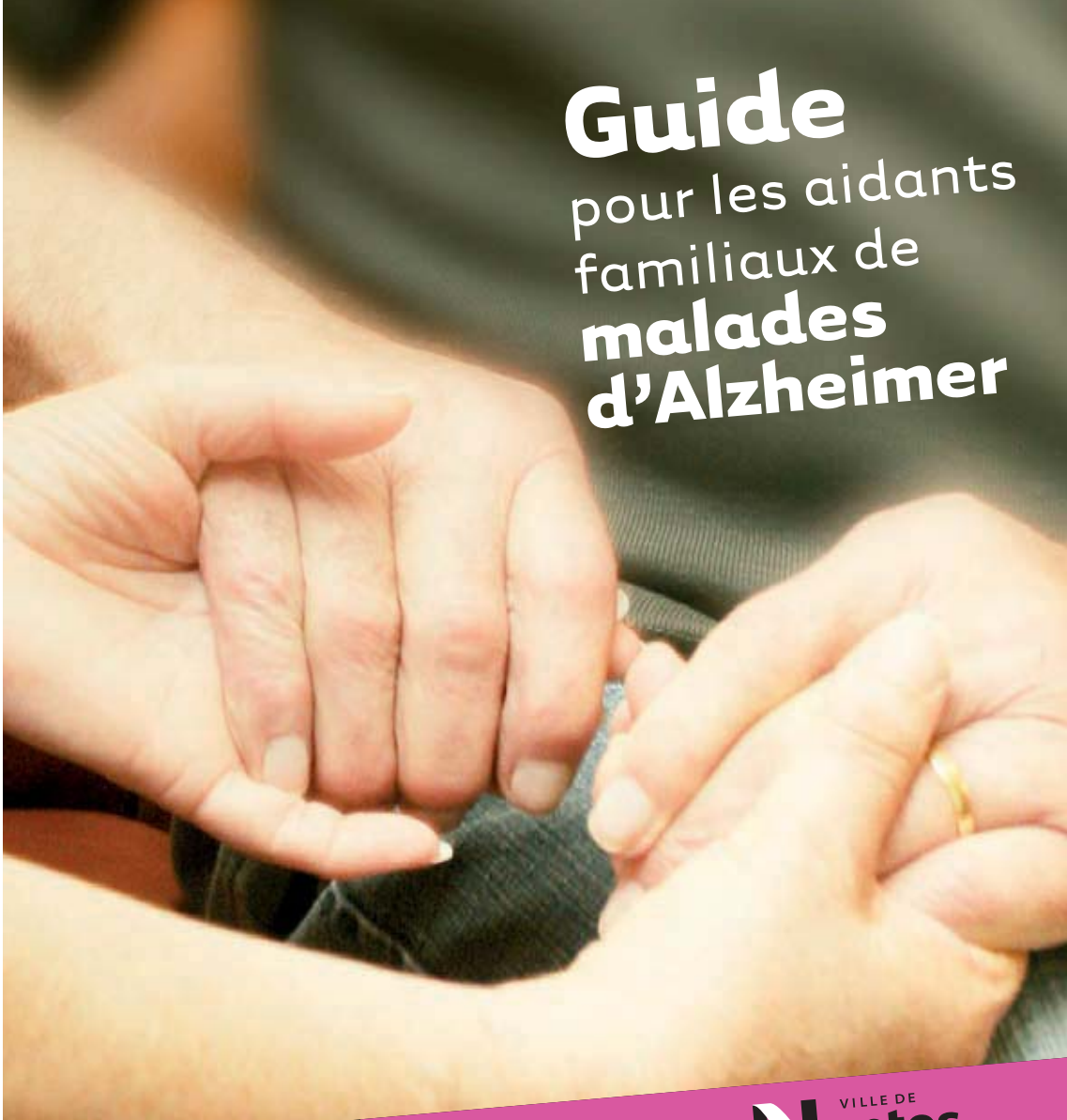




Guide

pour les aidants
familiaux de
**malades
d'Alzheimer**

Édition 2008-2009

VILLE DE
Nantes



Répondre aux besoins
des **personnes âgées**

En quelques années, la maladie d'Alzheimer et les maladies qui lui sont apparentées sont devenues un fléau de notre société en touchant de plus en plus de personnes. La maladie d'Alzheimer n'est pas une maladie tout à fait comme les autres. En altérant notre mémoire et nos facultés cognitives, c'est à notre humanité-même qu'elle s'attaque. Un individu se raconte par son histoire et la mémoire y joue un rôle central. Et si nous arrivons à diagnostiquer la maladie d'Alzheimer et à la soigner, on ne peut (encore) la guérir. Enfin, la nature de cette maladie implique une mobilisation constante de l'entourage du malade. L'aidant, engagé au côté du malade, doit pouvoir s'informer sur l'évolution de la maladie, les structures d'accueil existantes et les aides à sa disposition pour le soulager.

Conscients de ces difficultés et afin de répondre aux différentes questions qui peuvent se poser à tous les stades de la maladie, nous avons voulu rassembler les informations et les contacts utiles sur notre territoire, pour les malades et leurs familles. Ce guide est le signe que notre municipalité a bien mesuré le défi à relever. Il s'intègre dans un programme global cohérent (maison de l'Alzheimer, aide aux aidants, structures de répit...) afin de lutter, ensemble, contre cette maladie.

Jean-Marc Ayrault
Député-Maire de Nantes

Michelle Meunier
Adjointe au Maire
Solidarité, personnes âgées
et insertion sociale

État des lieux de la maladie d'Alzheimer à Nantes

4

Comprendre la maladie d'Alzheimer

6

1///Le diagnostic 8

2///Le rôle de l'aidant 12

Vivre à domicile

20

1///Une aide au quotidien 21

2///Un soutien pour les aidants 38

3///Une bonne hygiène de vie 40

4///Trucs et astuces qui facilitent la vie 42

Bénéficier d'un accueil ponctuel

44

1///Les accueils de jour 45

2///La halte relais 45

3///Pauséo, le service d'aide aux aidants 47

4///La garde de nuit (Nantes) 47

5///L'accueil temporaire (Nantes) 48

Choisir un lieu d'hébergement permanent

50

1///Les établissements ayant un CANTOU (Nantes) 51

2///Autres établissements accueillant
des personnes désorientées 51

3///Les unités de soins longue durée 52

4///Les familles d'accueil 52

Bénéficier d'aides financières

54

1///Le ticket modérateur 54

2///La carte d'invalidité 55

3///Les aides au logement 56

4///L'allocation personnalisée d'autonomie 57

5///La prestation de compensation 58

6///L'aide sociale 58

Protéger la personne

62

1///La sauvegarde de justice 63

2///La curatelle 63

3///La tutelle 63

Pratique

64

1///Adresses utiles à Nantes... 64

2///... et dans l'agglomération 65

3///Mieux s'informer 67

La maladie d'Alzheimer

État des lieux à Nantes

En 2003, d'après l'Observatoire Régional de Santé des Pays-de-la-Loire (ORS), 5% de la population des plus de 65 ans et 20% de la population des plus de 85 ans sont touchés par la maladie d'Alzheimer. Nous vivons de plus en plus vieux. Cette maladie frappant principalement les plus âgés, le nombre de personnes atteintes devrait croître de façon importante dans les années qui viennent. L'ORS estime qu'il y aura environ 30 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en 2010 dans les Pays-de-la-Loire.

Selon les projections réalisées, citées par le cabinet TMO-régions pour la Ville de Nantes, le nombre de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer était d'environ 3240 à Nantes en 2006. Il devrait augmenter de 25 % dans les dix prochaines années, c'est-à-dire toucher plus de 4000 personnes en 2016.

« ...Une personne ne se résume pas uniquement à sa mémoire. L'être humain a des sentiments, de l'imagination, de l'énergie, de la volonté et des principes. »

O. Sacks (Guide France Alzheimer)



Ce guide « pratique » n'a pas vocation à remplacer les guides existants comme le guide de l'aidant familial ou celui publié par France Alzheimer qui constituent des outils de référence indispensables. Il a pour seule ambition de rappeler aux aidants familiaux de malades d'Alzheimer quelques informations et leur fournir les adresses et les contacts utiles sur le territoire de Nantes.

Comprendre la maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer est la conséquence d'une dégénérescence des cellules nerveuses du cerveau. Plus répandue avec l'âge, elle touche à la fois les hommes et les femmes et s'exprime par des troubles de la mémoire et du comportement, évoluant vers une perte progressive d'autonomie.

Bien que les troubles de la mémoire soient les plus répandus et représentent le signe phare de la maladie, d'autres signes moins connus sont souvent responsables des difficultés du maintien à domicile et de la souffrance des aidants. Ainsi, peut-on citer la non-reconnaissance des lieux entraînant des pertes d'orientation qualifiées à tort de fugue ; la non-reconnaissance des visages (prosopagnosie) pouvant choquer les proches ; l'inversion des cycles de veille qui épuise l'entourage par une activité nocturne incessante et souvent désordonnée. Ces signes sont souvent interprétés sur le mode affectif : « il ne veut plus me reconnaître, il fait tout pour m'embêter, etc. » C'est pourquoi il est important d'en parler avec un médecin ayant plus particulièrement étudié cette maladie afin de comprendre et de resituer les signes dans le contexte déroutant des troubles cognitifs.

En France, le diagnostic est souvent posé trop tardivement, entraînant un retard préjudiciable dans la prise en charge médicale et sociale des patients et alourdissant la charge des familles. La dépendance en effet, est au cœur de la maladie. Elle évolue sur de nombreux mois et années en fonction de la situation globale de la personne malade. Ainsi, plus le diagnostic peut être

posé de façon précoce, plus facile est la mise en place de soins appropriés et d'un soutien adapté à la famille.



LES JEUNES PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS

Si la majorité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer a plus de 65 ans, il existe aussi des personnes malades avant cet âge. En 2004, le nombre de malades de moins de 60 ans était estimé à 8000. Si les malades jeunes sont minoritaires, ils connaissent des situations particulièrement douloureuses, liées à la difficulté du diagnostic, à l'accès aux dispositifs de prise en charge, à l'incidence de la maladie sur la vie professionnelle, familiale, sociale et financière, à l'absence de cadre juridique, etc.



Professeur G. Berrut, hôpital Bellier

« **Tout plaide pour un diagnostic précoce ; c'est pourquoi il est important de savoir repérer les premiers signes de la maladie : si votre parent se perd dans la rue, oublie le nom de ses petits-enfants, se désintéresse de tout..., il faut consulter. Il n'existe pas de remède miracle, c'est vrai, mais des médicaments spécifiques et un suivi approprié peuvent retarder l'évolution de la maladie. Plus le diagnostic est précoce, mieux les proches pourront se préparer, en parler, s'informer sur les aides existantes. Par petits bouts, on met ainsi en place tout un environnement**

favorable et sécurisant, tant pour le malade que pour l'aidant naturel, afin que l'évolution soit la plus douce et la plus harmonieuse possible. Vous savez, le meilleur médicament pour le malade, c'est l'aidant. Il faut mettre toutes les chances de son côté. »

Comprendre la maladie d'Alzheimer

1 /// Le diagnostic

Des petits faits, des changements dans les habitudes, un incident étrange : certains signes de la maladie peuvent alerter l'entourage. La personne a des difficultés pour retenir une information et l'enregistrer ; elle devient agressive ou au contraire, se replie sur elle-même ; elle oublie des mots simples, ne se repère plus dans des lieux connus et confond les moments de la journée ; elle perd son jugement et ses facultés de raisonnement... Il faut parler de ces difficultés au médecin traitant. Si nécessaire, après une première évaluation, celui-ci vous orientera vers une consultation spécialisée (consultation mémoire) ou vers un spécialiste libéral qui pratiquera un bilan médical, une imagerie cérébrale et des tests neuropsychologiques.

Les consultations « mémoire »

La consultation mémoire exprime un avis médical et neuropsychologique à l'aide d'une véritable démarche diagnostique. Elle donne des prescriptions et assure un suivi des patients, apporte son soutien aux médecins traitants en charge des malades.

L'examen neuropsychologique s'appuie sur des tests rigoureux pour examiner les différentes fonctions cognitives ou intellectuelles, telles que la mémoire, la concentration, l'orientation spatio-temporelle, l'exécution de gestes, le langage oral et écrit, le calcul, le raisonnement, la planification et l'organisation. À Nantes, plusieurs structures publiques et privées proposent ces consultations.





● LE PÔLE GÉRIATRIQUE DE L'HÔPITAL BELLIER

Une équipe, composée d'un gériatre, d'un psychiatre, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une secrétaire, propose une approche globale (somatique, psychologique et sociale) de la personne âgée. Elle met en place un plan de soins individualisé en accord avec le patient et sa famille.

● LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

- **Les neurologues** sont des spécialistes habilités à établir le diagnostic et traiter les maladies affectant le système nerveux.
- **Les gériatres** sont spécialisés dans toutes les pathologies de la personne âgée. Ils sont habilités à établir des diagnostics de démences.
- **Les psychiatres** ont une formation de psychiatre et de neurologue. Ils sont habilités à établir des diagnostics de démences.

● L'UNITÉ AMBULATOIRE DE PSYCHOGÉRIATRIE SUD-LOIRE

L'unité ambulatoire de psychogériatrie Sud-Loire est un lieu où différents professionnels effectuent une évaluation et un suivi des troubles de la mémoire et du comportement de la personne de plus de 60 ans. Vous pouvez consulter sur rendez-vous une psychiatre, un neurologue, une gériatre, une psychologue, une orthophoniste, une psychomotricienne et des infirmières.

Comprendre la maladie d'Alzheimer

« *Aujourd'hui, c'est la première fois que je ne sais plus ce que tu m'as dit et ce que j'ai dit ce matin, une heure d'échanges dont il ne reste plus rien... plus de sujets, plus de mots, rien qu'une feuille blanche... rien que notre désolation et tristesse, la tienne parce ce que tu sais, la mienne parce que je ne sais plus.* »

Marcel Brasey 2004
(site survivre-alzheimer.com)

Des soins adaptés

Il est essentiel pour une personne malade d'Alzheimer de continuer à vivre le plus normalement possible en conservant ses activités et en partageant les moments de la vie familiale et sociale. Il existe aujourd'hui des médicaments qui retardent l'évolution de la maladie, renforcent les capacités d'attention, évitent certains troubles du comportement et augmentent les capacités d'autonomie. Le médecin peut aussi prescrire des séances d'orthophonie, de kinésithérapie et des soins infirmiers à domicile.



////Contacts

LE POLE GÉRIATRIQUE DE L'HÔPITAL BELLIER

Hôpital Bellier, 41 rue Curie,
44046 Nantes Cedex

● **Consultation « Mémoire »
gériatrique (Centre Mémoire de
Ressources et de Recherche)**

Tél. : 02 40 18 94 94

Pr Berrut (Gérialtre)

● **Consultation pluridisciplinaire
d'évaluation des troubles
psychiques et comportementaux
de la personne âgée**

Tél. : 02 40 68 66 19

Dr Chevalet – Dr Fix

● **Consultation de psycho-gériatrie**
Tél. : 02 40 68 66 79

Dr Jaulin (Psychiatre)

● **Permanence de psycho-gériatrie**
Manufacture, bd Stalingrad,
44000 Nantes

Le mardi de 10h à 11h30 sans ren-
dez-vous (hors vacances scolaires)

Tél. : 02 40 68 66 79

LE CENTRE MÉMOIRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHE

CHU Nord, boulevard Jacques-Monod,
44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 40 08 33 33

Dr Vercelleto (Neurologue)

UNITÉ AMBULATOIRE DE PSYCHOGÉRIATRIE SUD-LOIRE

10 boulevard François-Blanco,
44200 Nantes

Tél. : 02 51 89 02 02 - Fax : 02 40 74 90 56

LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les neurologues privés

- Jean-Marie Cler, Eric de Ferron,
Thierry Venisse, Jean-Marc Feve
1, rue Eugène-Tessier, 44000 Nantes

Tél. : 02 51 72 22 00

- Céline Biaux, Hubert Le Noan
Nouvelles Cliniques Nantaises,
4, rue Eric-Tabarly, 44200 Nantes

Tél. : 02 28 25 56 14

- Bernard Bonnemain,
Jérôme Geffriaud
25, rue Mauvoisins, 44200 Nantes

Tél. : 02 40 03 49 09

- Jean-Marie Mussini
23, rue Racine, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 35 48 47

- Marie-Emmanuelle Ngyen-
Tymoczko
Clinique Brétéché, Tour Socrate,
3, rue de la Béraudière,
44046 Nantes

Tél. : 02 51 86 73 95

- Grégoire Hinzelin
2, bd du Tertre,
44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 40 46 24 24

Les gériatres

- Henri-Joël Artarit
46 bis, bd Guist'hau, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 20 32 41

- Jean Pierre Constensoux
71, avenue de la Ferrière,
44700 Orvault

Tél. : 02 40 40 25 33

- Yvon Couffin
17, rue de l'Erdre,
44240 La Chapelle-sur-Erdre

Tél. : 02 40 72 53 33

- Jean-Achille Cozic
16, rue de la Fonderie,
44200 Nantes

Tél. : 02 51 79 52 07

- Georges Dahan
46, bd Jules-Verne, 44300 Nantes

Tél. : 02 40 50 68 41

- Hervé de Franqueville
29 B, rue de la Pelleterie,
44000 Nantes

Tél. : 02 40 29 02 41

- Gérard Feuvrier
181 bis, rue Paul-Bellamy,
44000 Nantes

Tél. : 02 40 40 60 52

- Patrick Grob
14, rue Jean-XXIII, 44470 Carquefou

Tél. : 02 40 93 72 12

- Michel Legeais
88, rue Gambetta, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 74 00 11

- Nicolas Tournemine
30, rue de la Vallée, 44880 Sautron

Tél. : 02 40 16 99 12

Les neuropsychiatres

- Hugues Scharbach
8, quai de Tourville, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 47 41 26

Comprendre la maladie d'Alzheimer

« Je demande aux membres de ma famille de ne pas me traiter comme un bébé, de ne pas prétendre que la maladie n'est pas là... À mes amis, je dis "Laissez-moi en parler de temps à autre. Ecoutez-moi, que je sois triste ou en colère". » »

Jeanne dans « Lisa Snyder, vivre avec l'Alzheimer »
Edition Fides, 2001, (site survivre-alzheimer.com)

2///Le rôle de l'aidant



La famille assume une place centrale dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. En France, le nombre de patients est estimé à 850 000, dont les deux tiers vivent à domicile. On considère ainsi qu'avec l'entourage familial, ce sont environ 3 millions de personnes qui sont touchées directement par cette maladie en constante évolution. Comment assumer au mieux le rôle difficile d'aidant ?

En 2007, la maladie d'Alzheimer a été labellisée «Grande cause nationale ».

Accompagner le malade d'Alzheimer

Le rôle de l'aidant familial est de s'occuper du bien-être du proche atteint de la maladie d'Alzheimer. Il l'accompagne dans tous les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, habillement...) et entretient la maison (courses, lessive, nettoyage). À chaque moment du jour et de la nuit, il assure également la surveillance du malade : il contrôle la prise de médicaments, vérifie que le robinet d'eau ou la bonbonne de gaz sont bien fermés,

etc. Un rôle majeur mais épuisant. Par sa proximité naturelle avec le parent malade, l'aidant est à l'écoute de ses besoins et porte sur ses épaules tout le lien affectif.

Toutefois, il doit être conscient de ses forces et de ses limites. Quand le "fardeau*" devient trop lourd, il doit se faire aider par son entourage, par des professionnels ou par une association pour éviter de tomber malade et de rompre avec toute vie sociale.

*Fardeau : terme utilisé par les canadiens pour décrire la charge et la responsabilité de l'aidant naturel. Il est maintenant adopté par tous les pays francophones.

Pouvoir échanger, savoir s'informer

Au contact quotidien du malade, l'aide naturel se retrouve souvent dans une situation difficile : anxiété, stress, incompréhension, solitude, détresse parfois. Face à l'évolution de la maladie en effet, 47% se disent déprimés et 74% subissent des répercussions sur leur santé.

Il existe des solutions : avoir recours à une aide psychologique, rejoindre un

groupe de parole ou un programme d'aide dans les associations locales par exemple. Ce soutien est fondamental pour évoquer les difficultés au quotidien et pour apprendre à mieux communiquer avec la personne malade. En cas de difficulté urgente, vous pouvez également faire appel à un service d'écoute téléphonique.

LES ASSOCIATIONS

● Association APAMA (Aides aux Personnes Atteintes par la Maladie d'Alzheimer)

Apama est une association affiliée à Alzheimer Loire-Atlantique. Elle accompagne les familles face à la maladie et organise des groupes de paroles. Adhésion annuelle de 10 €.

● Croix-Rouge Écoute

Le service écoute téléphonique de la Croix-Rouge Française est un service généraliste, anonyme et gratuit assuré par une équipe pluridisciplinaire à l'écoute de toutes formes de détresse.

● Solitud'écoute (association des Petits Frères des Pauvres)

Solitud'écoute est une écoute anonyme effectuée par des bénévoles formés. Elle est destinée à soutenir les personnes isolées de plus de 50 ans et à lutter contre le sentiment de solitude.



Comprendre la maladie d'Alzheimer



● Association Alzheimer Loire-Atlantique

L'association aide et rassemble les familles des malades touchés par la maladie d'Alzheimer ou atteints de désorientation cérébrale. Le prix annuel de l'adhésion (34 €) permet de bénéficier de nombreux avantages. L'association Alzheimer Loire-Atlantique met à disposition une documentation complète sur la maladie et sur les comportements à adopter. Elle reçoit les familles sur rendez-vous, organise des groupes de paroles avec une psychologue (8-10 personnes) et tient une permanence téléphonique à Nantes et dans les trois antennes du département ; son service de 24 bénévoles formés intervient dans les familles 2h par semaine pour permettre à l'aidant naturel de souffler ; une halte-relais accueille aidant et malade une fois par mois ; l'association permet aux familles de profiter de week-ends (mai/septembre), informe sur les séjours de vacances organisés par l'Union Nationale France Alzheimer et tient à leur disposition la liste des différents établissements d'hébergement. Enfin, l'association collecte des fonds pour la recherche médicale.

////Contacts

● **Association Alzheimer Loire-Atlantique**

4, rue Désiré-Colombe, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 12 19 19

Courriel : alzheimer44@tele2.fr

Site : <http://alzheimer44.site.voila.fr/>

Accueil : du lundi au vendredi de 14h à 17h

Permanence téléphonique assurée par des bénévoles de 10h à 12h du mardi au vendredi sauf jours fériés.

● **Association APAMA**

(Aides aux Personnes Atteintes par la Maladie d'Alzheimer)

5, avenue des Deux-Châteaux, 44830 Bouaye

Tél. : 02 40 65 50 32 ou 02 40 32 60 67

● **Croix-Rouge Écoute**

N° vert : 0 800 858 858

Du lundi au vendredi de 10h à 22h

Le samedi et le dimanche de 12h à 18h

Site : www.croix-rouge.fr

● **Solitud'écoute** (association des Petits Frères des Pauvres)

N° Vert : 0800 47 47 88 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ecoute téléphonique : 7 jours sur 7 de 15h à 18h

● **Les Petits Frères des Pauvres**

14, rue César-Franck, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 68 96 96 – Fax : 02 40 68 96 75

Site : www.petitsfreres.asso.fr

Comprendre la maladie d'Alzheimer



NANTES ENTOUR'ÂGE-CLIC DE NANTES

Nantes Entour'Âge, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Ville de Nantes, est un service visant à répondre aux besoins du grand âge, en partenariat avec les professionnels de la gérontologie et les représentants des retraités. Son action se dirige également vers les personnes atteintes de maladie type Alzheimer et leur famille : mise en place de formations spécifiques destinées aux aidants naturels, soutien aux initiatives associatives et institutionnelles. Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes est à votre disposition pour :

- vous écouter,
- vous informer sur les services et les aides existants,
- vous permettre de comprendre et de vous repérer dans les différents dispositifs,
- vous conseiller et vous aider à trouver les solutions les plus appropriées,
- vous accompagner, si nécessaire, dans les démarches et la mise en place de ces services, notamment en l'absence d'entourage familial.

LES GROUPES DE PAROLE

Face aux difficultés rencontrées par les aidants, plusieurs associations et institutions de Nantes ont mis en place des groupes de parole. Le groupe de parole réunit un petit nombre de participants et un animateur formé à la relation

d'aide et à la dynamique de groupe pour faciliter les échanges. Cet espace permet aux aidants d'échanger sur les difficultés rencontrées avec leur parent atteint de la maladie d'Alzheimer.

● **L'association Alzheimer Loire-Atlantique** propose à ses adhérents des groupes de paroles de 6 à 8 personnes destinés aux aidants familiaux, conjoints ou enfants. Les 11 réunions ont lieu toutes les trois semaines à raison de 2 heures par séance, du mois d'octobre au mois de juin et sont encadrées par une psychologue spécialisée en gériatrie. Une participation financière de 15,25 € est demandée.

● **L'unité de psychogériatrie à l'hôpital de jour Bellier** propose des groupes de paroles ouverts aux familles des patients suivis dans le cadre des consultations, des visites à domicile ou de l'hospitalisation de jour. Ces groupes sont organisés deux fois par mois d'octobre à juin et sont animés par une psychologue ou une infirmière.

● **L'association APAMA** propose un groupe de parole pour les aidants.

● **Le CLIC Villes Vill'Agés** organise des groupes d'information et de soutien aux familles.

● **L'association JALMALV** propose une aide aux aidants naturels sous forme d'un groupe de parole mensuel et de demi-journée de formation avec une psychothérapeute.



Comprendre la maladie d'Alzheimer



////Contacts

● Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes

10, rue Léopold-Cassegrain (dans les locaux du CCAS)

Entre la place Saint-Similien et la tour Bretagne

Accueil : du lundi au vendredi de 10h à 17h

Tél. : 02 40 99 29 80 – Fax : 02 40 99 29 84

Courriel : nantesentourage-clic@mairie-nantes.fr

Possibilité de rendez-vous à Nantes Entour'Âge ou à votre domicile.

Adresse postale :

Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes

BP 63 625, 44036 Nantes Cedex 1

Site Internet : www.nantesentourage-clic.nantes.fr

● Association Alzheimer Loire-Atlantique

4, rue Désiré-Colombe, 44100 Nantes / **Tél. : 02 40 12 19 19**

Courriel : alzheimer44@tele2.fr / Site : www.alzheimer44.site.voila.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 14h à 17h

Permanence téléphonique assurée par des bénévoles de 10h à 12h du mardi au vendredi et de 14h à 17h du lundi au vendredi sauf jours fériés.

Permanence d'accueil : sur rendez-vous au 4, rue Désiré-Colombe ou l'après-midi du 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 17h à la halte relais.

● Hôpital Bellier – Unité de psychogériatrie

41, rue Curie, 44046 Nantes Cedex / **Tél. : 02 40 68 66 79**

● Association APAMA

(Aides aux Personnes Atteintes par la Maladie d'Alzheimer)

5, avenue des Deux-Châteaux, 44830 Bouaye

Tél. : 02 40 65 50 32 ou 02 40 32 60 67

● CLIC Ville-Vill'Ages

21, rue de la Garenne, 44120 Vertou

Tél. : 02 28 01 82 24 / Courriel : clic-ville-vill-ages@wanadoo.fr

● Association JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)

1, rue d'Angleterre, 44000 Nantes / **Tél. : 02 51 88 91 32**

Courriel : jalmalv.lo@wanadoo.fr

Vivre à domicile

Ménage, repas, aide à la toilette, simple présence : les services de soutien à domicile interviennent pour vous aider quand le quotidien devient trop lourd avec un parent malade à la maison. En développement constant car très sollicités, ces services sont assurés par des professionnels formés qui mettent tout en œuvre pour vous assurer la meilleure qualité de vie. Les services d'aide à domicile sont payants -certains d'entre eux en fonction de vos conditions de ressources- et peuvent ouvrir droit à des aides financières.

Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes, répond à vos questions et peut vous accompagner dans vos démarches. Si nécessaire, il peut également vous assister dans la mise en place des services.



Monique, 75 ans

« En 2005, Monique apprend que son mari est atteint de la maladie d'Alzheimer : « Il avait des troubles de la mémoire, il n'était plus le même : son état s'aggravant, nous avons consulté. Au départ, il n'acceptait pas, refusait d'aller à l'hôpital. Moi, j'étais au pied du mur, un peu paniquée : je ne savais pas à qui m'adresser pour demander de l'aide... » Monique se tourne vers Nantes Entour'Âge : « Grâce à leurs conseils, j'ai obtenu l'APA*. Une aide à domicile vient désormais deux fois par semaine pour s'occuper de mon mari, faire un peu de ménage : ça me permet de souffler ; une aide-soignante prend en charge la toilette chaque matin, sauf le dimanche. Mais l'hiver dernier, j'étais très fatiguée : j'ai obtenu une place pour mon mari deux jours par semaine au centre Madeleine-Julien. Depuis, j'ai retrouvé un certain équilibre. » »

* APA : Aide Personnalisée à l'Autonomie

1///Une aide au quotidien

Quand le diagnostic est là, il faut faire face. La mise en place d'une aide au quotidien vous permettra d'affronter plus sereinement l'évolution de la maladie de votre parent ou de votre conjoint.

Le médecin traitant

Le médecin traitant est votre premier référent. C'est lui qui connaît la maladie, qui pose le premier diagnostic et oriente vers un médecin spécialiste. Une fois établi le bilan de la maladie, le médecin traitant suit le patient, renouvelle les médicaments, informe sur la maladie et son évolution, sur les traitements éventuels. Il renseigne les familles sur les lieux d'information ou de prise en charge.

L'aide à domicile

L'aide à domicile intervient directement chez vous en fonction de vos besoins et peut accomplir différentes tâches : aide directe à la personne, tâches ménagères, préparation des repas, « assistance » (aide aux soins élémentaires d'hygiène), aide administrative (classement, démarches administratives, etc.), accompagnement à l'extérieur du domicile, simple présence, etc.

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez au choix passer par une association, un service ou employer directement un particulier.

Quel que soit le mode choisi, les dépenses liées à l'aide à domicile donnent droit à une réduction d'impôts pour les personnes imposables sur le revenu.

Vous passez par un service

Les services d'aide à domicile mentionnés dans le guide bénéficient soit d'une autorisation de fonctionnement du Conseil général, soit d'un agrément simple ou qualité.

L'agrément simple concerne les tâches ménagères et familiales (ménage, repassage, préparation des repas, petits travaux de jardinage, prestation homme « toutes mains ») mais ne s'applique pas à l'assistance des personnes âgées de 70 ans et plus.

L'agrément qualité permet d'effectuer des prestations concernant l'assistance aux personnes âgées de 70 ans et plus ou dépendantes. Il est indispensable pour intervenir auprès de personnes atteintes de maladie de type Alzheimer.

Les associations et services spécialisés dans l'aide à domicile proposent plusieurs types de prise en charge. Vous pourrez, à votre convenance, faire appel à un service prestataire, à un service mandataire.

Vivre à domicile

SERVICE PRESTATAIRE

L'association ou le service auquel vous faites appel est employeur de l'aide à domicile. Elle en assure le recrutement. L'aide à domicile est mise à disposition de la personne âgée.

Certains services ont passé une convention avec les caisses de retraite ou le Conseil général (aide sociale) qui, dans ce cas, fixe le nombre d'heures et participent au coût horaire en fonction des ressources.

Coût horaire moyen : environ 18 € (salaire + cotisations URSSAF + frais de dossier et de gestion de l'organisme prestataire). À titre indicatif sans les déductions possibles. Variable d'un organisme à l'autre.

SERVICE MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur de l'aide à domicile, responsable de son embauche et de son licenciement. Vous mandatez une association ou un service pour effectuer les formalités administratives : contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration, proposition de remplacement de salariés en cas de maladies ou d'absences, etc.

Vos ressources n'interviennent pas dans le coût horaire : celui-ci est fixé par la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur.

À noter : les personnes âgées de plus de 70 ans ou dépendantes sont exonérées d'une partie des cotisations patronales.

Coût horaire moyen : environ 15 € (salaire + cotisations URSSAF + frais de gestion de l'organisme mandataire). À titre indicatif sans les déductions possibles. Variable d'un organisme à l'autre.





Vivre à domicile

STRUCTURE

ADAR (Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées en Loire-Atlantique)
29, rue Jules-Verne, 44700 Orvault / **Tél. : 02 40 16 91 30** – Fax : 02 40 16 93 70 – **Port : 06 84 95 96 44**
Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h
Courriel : aidedomicile@adar44.com / Site : www.adar44.com

AAFP / CSF (Association Aide Familiale Populaire)
8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain / **Tél. : 02 51 80 62 72** – Fax : 02 51 80 85 51
Accueil : du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h30
Courriel : aafp.nantes@wanadoo.fr / Site : www.aafpnantes.com

ADEF (Aide à Domicile-Emplois Familiaux)
70, rue Lieutenant de Monti, 44400 Rezé / **Tél. : 02 40 05 00 84** – Fax : 02 40 05 04 30
Accueil : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h ;
vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Courriel : adef.4@wanadoo.fr / Site : www.adef44.com

ADHAP Services (Aide à Domicile Hygiène et Assistance aux Personnes)
• 39, bd Victor-Hugo, 44200 Nantes / **Tél. : 02 40 08 95 01** – Fax : 02 53 45 27 48 – **Port : 06 12 22 26 20**
Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 à 18h
Courriel : adhap44c@adhapservices.eu
• 18, bd Stalingrad, 44000 Nantes / **Tél. : 02 40 74 50 69** – Fax : 02 53 45 29 91
Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 à 18h
Courriel : adhap44b@adhapservices.eu / Site : www.adhapservices.fr

ADT (Aide à Domicile pour Tous)
9, rue Marcel-Sembat, BP 48 755, 44100 Nantes / **Tél. : 02 51 80 61 20** – Fax : 02 51 80 61 29
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Courriel : adt@adt44.org

AREF (Association pour la Recherche des Emplois Familiaux)
11, rue du Prinquiau, 44300 Nantes / **Tél. : 02 40 95 09 66** – Fax : 02 40 95 11 16
Accueil physique : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
Accueil téléphonique : de 9h à 12h et de 14h à 18h

DomAliance
11 bis, rue Longrais, 44850 Saint-Mars-du-Désert / **Tél. : 08 79 19 05 05**
Site : www.domaliance.fr

STATUT	PRESTATAIRE	MANDATAIRE
ASSOCIATION certifiée "services aux personnes à domicile" (NF 311)	●	●
ASSOCIATION	●	●
ASSOCIATION	●	●
SOCIÉTÉ	●	
ASSOCIATION	●	●
ASSOCIATION		●
SOCIÉTÉ	●	

Vivre à domicile

STRUCTURE

Partage Services

39, rue du Général-Buat, 44000 Nantes / **Tél. : 02 40 74 53 66** – Fax : 02 40 74 53 67

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Courriel : partageservices@9business.fr

Vie Harmonieuse

1 bis, avenue de la Piaudière, 44200 Nantes / **Tél. : 02 51 84 26 70** – Port : 06 62 74 31 71

Accueil physique : lundi, mardi et jeudi

Accueil téléphonique : 7jours/7

Courriel : vieharmonieuse@hotmail.com

SAMSIK Service à la personne

42, bd Jean-XXIII, 44100 Nantes / **Tél. : 02 40 20 66 38** – Fax : 02 40 20 66 36

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Courriel : nantes@samsicdomicile.fr / Site : www.samsicdomicile.fr

NOTE

La liste des structures proposant des services à domicile a été établie au vu des résultats d'une enquête réalisée auprès de tous les services répertoriés par Nantes Entour'Âge en 2007. Cette enquête visait à évaluer la capacité des structures à intervenir auprès des malades d'Alzheimer. Ne figurent pas sur cette liste les services qui n'ont pas répondu ou répondu d'une manière incomplète

ou indiqué qu'ils n'intervenaient pas auprès de ce public.

N'ont pas été interrogés les services intervenant hors Nantes sur certaines communes de l'agglomération. Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ou les mairies de la Communauté Urbaine peuvent vous informer sur les services à domicile intervenant sur leur territoire.

STATUT	PRESTATAIRE	MANDATAIRE
ASSOCIATION certifiée "services aux personnes à domicile" (NF 311)	●	●
ASSOCIATION	●	
SOCIÉTÉ	●	



Vivre à domicile

Vous employez directement un salarié

Vous préférez la formule de « l'emploi direct ». Celui-ci est basé sur la Convention collective nationale des salariés de particuliers employeurs. Dans ce cas, vous recherchez vous-même l'aide à domicile et devenez ainsi son employeur. Un contrat de travail signé entre les deux parties établit les modalités de travail (horaires, tâches, salaire...). Il vous reviendra de prévoir les remplacements en cas de congés et d'arrêt maladie.

Coût horaire moyen : environ 12 € (salaire + cotisations URSSAF). À titre indicatif sans les déductions possibles.

Il existe deux formules de prise en charge administrative et financière :

● Soit vous faites les déclarations à l'URSSAF, signez le contrat de travail et établissez vous-même les bulletins de salaire. Vous pouvez adhérer à la FEPem Pays-de-la-Loire qui vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches administratives. Elle répond à toutes les questions sur l'emploi d'un salarié à domicile.



● Soit vous utilisez le chèque emploi-service universel ou le chèque emploi-service pré-financé :

- Le chèque emploi-service universel (C.E.S.U.) simplifie les démarches administratives de l'emploi d'un salarié. Il vous permet à la fois de rémunérer et de déclarer un employé à domicile. Le chéquier se compose de chèques à remplir pour payer le salarié et de volets sociaux pour le déclarer. Vous pouvez le demander auprès de votre organisme bancaire ou postal. Il est encaissable directement par son bénéficiaire dans l'ensemble du réseau bancaire.
- Le chèque emploi-service pré-financé est diffusé par votre employeur, mutuelle, assurance, caisse de retraite... Il vous permet de payer un prestataire de services à la personne ou un salarié. Le chéquier se compose de chèques préidentifiés à votre nom, avec une valeur prédéfinie et des volets sociaux permettant de déclarer le salarié. Si vous n'êtes pas titulaire d'un numéro URSSAF, un courrier d'information vous est automatiquement envoyé.

Ces deux modes de paiement n'excluent pas de conclure un contrat de travail et de respecter le droit du travail des employés à domicile

////Contacts

● **FEPEM Pays-de-la-Loire** (Fédération des particuliers employeurs)

15, rue du Bâtonnier-Guinaudeau, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 73 77 10 – Fax : 02 40 73 24 63

Accueil téléphonique : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h ; jeudi de 9h à 11h30. Les visites sont sur rendez-vous.

Courriel : pays-de-la-loire@fepem.fr / Site : www.fepem.fr

● **Le site www.particulieremploi.fr** propose une base de données d'employés particuliers à domicile dans différents domaines (jardinier, assistant de vie, garde de nuit...).

● **Centre national du Chèque emploi service universel**

3, avenue Émile-Loubet, 42961 Saint-Étienne Cedex 9

Tél. : 0 820 86 85 84 (n° indigo) – Fax : 04 77 43 23 79

Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Plus d'infos sur le site : www.cesu.urssaf.fr

Vivre à domicile

Les soins à domicile

Ponctuellement ou à plus long terme, un service de soins peut intervenir à domicile : aide à la toilette, soins d'hygiène, mais aussi soins infirmiers sont ainsi dispensés aux personnes en perte d'autonomie. Une prescription médicale est indispensable pour un remboursement total ou partiel des soins et du matériel.

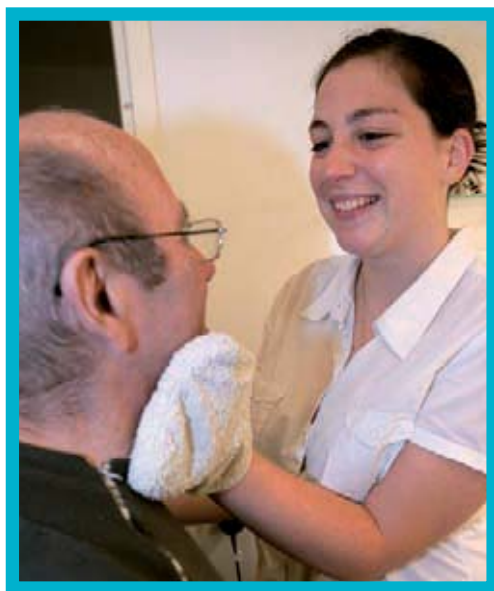
Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

L'infirmier(ère) assure tous les soins infirmiers (pansement, injection, prise de médicaments, etc.), ainsi que les soins d'hygiène. L'aide-soignant(e) effectue les soins d'hygiène à domicile sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère) de secteur. L'infirmier(ère) de secteur assure également la coordination entre les différents acteurs intervenant autour de la personne soignée. Vous pouvez, au choix, faire appel à un professionnel libéral ou à l'association des centres de soins de la région nantaise.

Une prescription médicale est indispensable pour ces soins pris en charge entièrement par l'Assurance Maladie.

L'hospitalisation à domicile

L'hôpital à domicile est destiné à toute



personne malade, quel que soit son âge, dont l'état nécessite des soins complexes, continus et coordonnés. L'hôpital à domicile est prescrit par le médecin hospitalier ou le médecin traitant.

Le matériel médical

L'état de santé de la personne malade nécessite du matériel spécifique. À domicile ou en établissement, vous pouvez acheter, louer, parfois emprunter du matériel médical (lit électrique, déambulateur, etc.) auprès d'associations, de pharmacies ou de sociétés spécialisées.

////Contacts

AIDES-SOIGNANT(E)S

● Nantes Soins à Domicile

Intervient à Nantes, sauf quartiers Nantes-Erdre et Doulon-Bottière

6, rue de Bel-Air, 44000 Nantes / Adresse postale : BP 61317 44013 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 35 43 43 – Fax : 02 40 12 41 89

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Courriel : smdpa-nantes@wanadoo.fr

● SADAPA (Service de Soins à Domicile aux Personnes Âgées)

Intervient dans les quartiers Nantes-Erdre et Doulon-Bottière

29, boulevard Louis-Millet, 44300 Nantes / **Tél. : 02 40 50 43 69** – Fax : 02 51 89 09 04

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Les soins sont effectués de 8h à 12h et de 17h à 20h

Courriel : sadapa8.9@free.fr

INFIRMIER(ÈRE)

● ACSRN (Association des Centres de Soins de la Région Nantaise)

Permanences dans les différents quartiers de la Ville de Nantes

Siège social : 1, rue d'Angleterre, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 35 38 37 – Fax : 02 40 89 18 10

● Professionnels libéraux

Consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Infirmiers cabinets, soins à domicile » ou demander la liste des infirmiers à Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes.

Tél. : 02 40 99 29 80

HOSPITALISATION À DOMICILE

● HAD (Hôpital à domicile de Nantes et sa région)

15, bd Meusnier-de-Querlon, 44004 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 16 04 70 – Fax : 02 40 16 20 41

Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 18h

Courriel : contact@had44.com / Site : www.had44.com

MATÉRIEL MÉDICAL

● APAMH (Association de Prêt d'Appareillage pour les Malades et les Handicapés)

13, rue Benoit-Frachon, 44800 Saint-Herblain – **Tél. : 02 40 46 73 57** – Fax : 02 51 82 00 26

Courriel : apamh441@wanadoo.fr

● Les pharmacies

Consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Pharmacie »

● Les sociétés spécialisées

Consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Matériel et instruments médico-chirurgicaux » (vente, location, réparation)

Vivre à domicile



Le portage des repas

Le portage des repas est accessible aux personnes âgées ayant des difficultés d'autonomie. Des repas sont proposés pour chaque jour de la semaine (midi et soir) avec le choix des menus ou des régimes et un rythme de livraison adapté à votre situation. Cette prestation peut être prise en charge par l'APA*.

*APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie

La téléassistance

La téléassistance est un service d'écoute sociale et d'appel d'urgence proposé par le Conseil général et la Ville de Nantes. Grâce à un émetteur portable qui se présente sous la forme d'un bracelet ou d'un pendentif, vous pouvez déclencher une alarme à distance. En quelques secondes, votre appel est transmis à une centrale spécialisée, disponible 24H/24. Au bout du fil, une personne prend le temps de vous écouter et, si nécessaire, mobilise un proche, un prestataire de services à domicile ou un

service d'urgence (centre 15 pour le SAMU ou le 18 pour les pompiers). Pour souscrire un abonnement, adressez-vous directement au CCAS. Le service vous sera facturé en fonction de vos ressources. Cette prestation entrant dans le cadre de l'APA*, une partie de son coût peut être pris en charge.

* APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Tarif au 1^{er} juillet 2008

Personne imposable :

18,56 €/mois

Personne non imposable :

9,27 €/mois

////Contacts

PORTAGE DES REPAS

● **CCAS – Pôle prestations à domicile**

Portage des repas à domicile

12, rue Léopold-Cassegrain, BP 63625,
44036 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 99 28 10

Accueil téléphonique : du lundi au
vendredi de 8h30 à 18h

Accueil physique : du lundi au vendredi
de 9h à 17h30

● **Menus services**

24, rue des Corneliers, 44000 Nantes

N° Azur : 0 810 076 783

Courriel : sarl.marhic@wanadoo.fr

Site : www.les-menus-services.com

● **Repas et Aide à Domicile 44 (EURL)**

14, rue de la Blanche, 44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 40 36 30 17 ou

en urgence **06 66 49 61 97**

Courriel : repasdomicile44@free.fr

● **DOMIRES (SARL)**

55, rue des Sports, 44700 Orvault

Tél. : 02 51 78 62 68

Courriel : sarl.domires@laposte.net

● **SYRES (SYLVIE REpas Service)**

11 rue des Bateliers – 44470 Carquefou

Tél. : 02 40 52 69 30 ou 06 61 51 94 16

Accueil téléphonique : 7 jours/7

Courriel : syres44@free.fr

TÉLÉASSISTANCE

● **CCAS – Pôle prestations à domicile**

12, rue Léopold-Cassegrain, BP 63625,
44036 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 99 28 10

Accueil téléphonique : du lundi

au vendredi de 8h30 à 18h

Accueil physique : du lundi au vendredi
de 9h à 17h30

Vivre à domicile

Les transports

Une course, un rendez-vous... Comment se déplacer facilement en ville avec une personne désorientée ? Plusieurs solutions s'offrent à vous, notamment les transports accompagnés ou spécifiques.

● Proxitan

Si vous ou votre parent êtes titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pensez à utiliser Proxitan pour vous déplacer. Proxitan est un service de transport spécialisé proposé par la TAN. Voir modalités de la carte d'invalidité p. 55.

● Transport vers les accueils de jour

Depuis les décrets du 30 avril et du 11 mai 2007, les accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD « doivent proposer une solution de transport adaptée aux besoins des personnes bénéficiant de l'accueil de jour. » Les frais de transport entre le domicile de la personne âgée et la structure d'accueil sont pris en charge partiellement dans la limite d'un plafond fixé en 2007 à 10 € pour les accueils de jour autonome et 8,22 € pour ceux rattachés à un EHPAD. Vous pouvez vous informer auprès des établissements d'accueil.



● **Transports privés et accompagnement**

Pour aller à un rendez-vous, pour assurer les sorties indispensables, des services privés peuvent vous prendre en charge avec le malade.

////Contacts

TRANSPORTS DE PERSONNES HANDICAPÉES

● **Proxitan**

Tél. : 02 51 81 78 78

TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT

● **Age d'or service**

2, rue de la Fonderie, 44470 Carquefou

Tél. : 02 40 56 07 33

Accueil : du lundi au samedi de 8h à 20h

Courriel : nantes@agedorservices.com

Site : www.agedorservices.com

● **AATC Taxis Transports et services**

(Transport de personnes à mobilité réduite)

44 ter, rue de Matrasserie, 44340 Bouguenais

Tél. / Fax : 02 40 26 95 59

● **V.A.D.**

ZA La Bossardière, 44430 Le Landreau

Tél. : 02 51 71 62 52

Accueil : 7jours/7 et 24h/24

Courriel : contact@vad.fr

Vivre à domicile

L'amélioration de l'habitat

La prise en charge de la maladie d'Alzheimer nécessite souvent un aménagement du lieu de vie afin de favoriser l'autonomie du patient et de prévenir les accidents. En tant qu'aidant, vous pouvez demander l'assistance de professionnels travaillant dans le domaine de l'adaptation du logement aux personnes dépendantes. Ils sauront vous conseiller, tant sur le plan technique que financier.

● Le Centre de l'habitat

Pour faciliter le quotidien d'une personne en perte d'autonomie, le Centre de l'habitat accompagne et conseille les familles dans leurs projets d'amélioration de leur logement : plus confortable et mieux adapté au maintien à domicile. Il vous aide dans la recherche de financements et vous renseigne également sur les aides financières proposées par le Conseil général, certaines caisses de retraite, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, etc.

Diagnostic habitat

Le Centre de l'habitat et le CCAS de Nantes proposent un diagnostic habitat. Il s'adresse à tous les retraités nantais, locataires et propriétaires, qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie à domicile. Ce diagnostic permet d'évaluer le niveau de confort des logements et informe des améliorations possibles. Il n'oblige en aucun cas à la réalisation de travaux.

Le coût du diagnostic est pris en charge par la Ville de Nantes. Renseignements au Centre de l'habitat.

Autres services pratiques

Déboucher un évier, changer une ampoule, fixer une étagère ou faire les courses peuvent vite devenir un cauchemar quand on a des difficultés à se déplacer ou qu'on ne sait pas comment s'y prendre... Il existe des structures à Nantes, associatives ou non, pour vous aider à faire face à tous les petits dépannages de la vie courante.

////Contacts

HABITAT

● Le Centre de l'habitat

33, rue Lamoricière, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 44 99 44 – Fax : 02 40 44 99 55

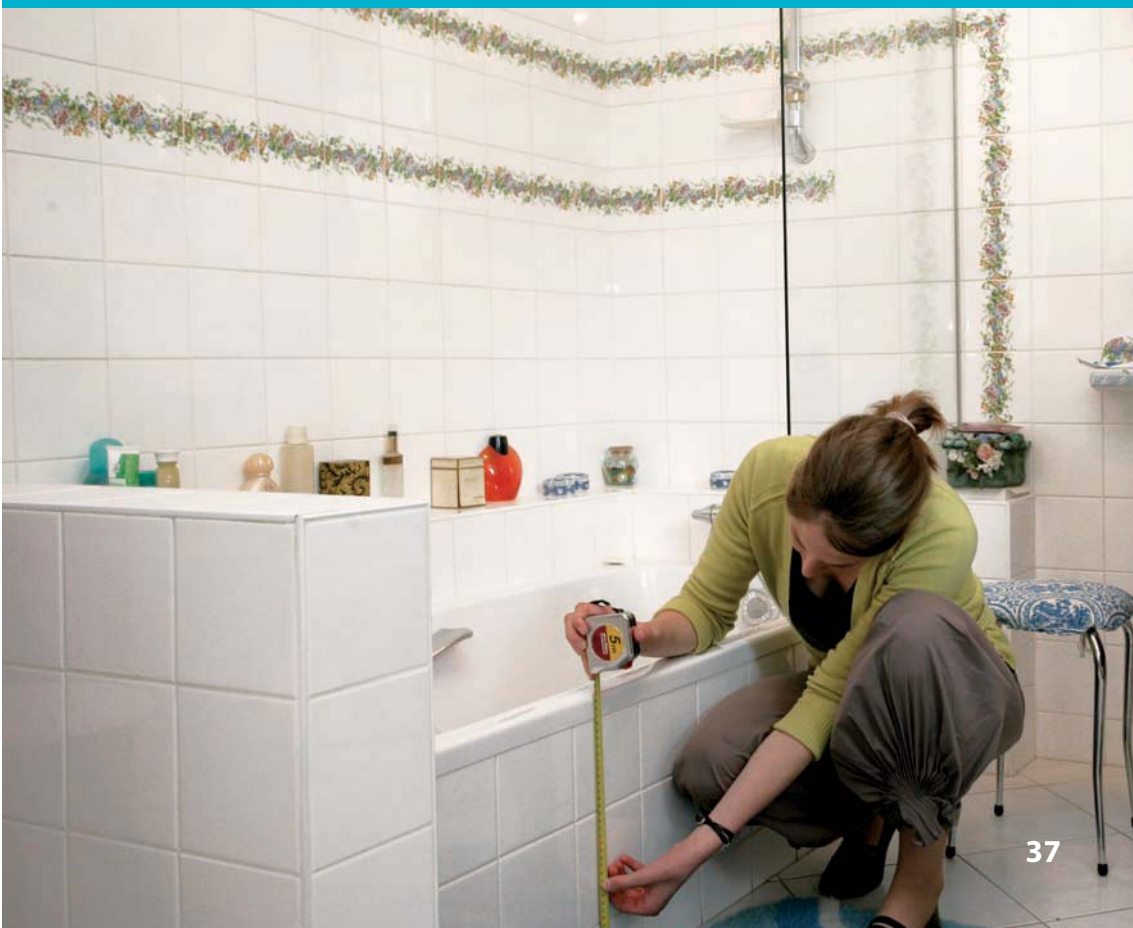
Courriel : direction@centrehabitat44.org

Site : www.centrehabitat44.org

SERVICES

● Mutualité Dépannage Personnes Agées (géré par Mutualité Retraite)

Tél. : 02 40 50 72 13



Vivre à domicile

2///Un soutien pour les aidants

Vous exercez toujours votre activité professionnelle mais vous souhaitez vous occuper de l'un de vos proches atteint de la maladie d'Alzheimer. Suivant la situation, il existe deux solutions qui vous permettront de vous absenter de votre emploi : le congé de solidarité familiale et le congé de soutien familial.

Le congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale est un congé sans solde qui permet de s'absenter pour assister un proche en raison de la gravité de son état de santé. Il concerne tout salarié souhaitant accompagner en fin de vie un ascendant (parent, grand-parent), un descendant (enfant, petit-enfant) ou une personne partageant son domicile. Sa durée est de trois mois, renouvelable une seule fois. Pour en bénéficier, il faut présenter à son employeur un certificat médical confirmant la gravité de l'état de santé du proche. Pour le retour, un préavis de 3 jours est demandé (fin du congé de 3 mois, décès du parent ou à tout moment avant l'expiration des 3 mois).

La durée du congé est prise en compte pour déterminer les avantages liés à l'ancienneté.

Le congé de soutien familial

Depuis le 20 avril 2007, le congé de soutien familial permet à tout aidant familial de suspendre son activité pour s'occuper d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée (conjoint, concubin, ascendant ou descendant). C'est un congé de 3 mois, non rémunéré, renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Pendant la durée du congé, le maintien de l'emploi est garanti et l'aidant continue de bénéficier des droits à l'assurance maladie et à la retraite. La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des avantages liés à la retraite.

Pour en bénéficier, il faut présenter à l'employeur un justificatif de la gravité du handicap ou de la perte d'autonomie du proche. Le congé de soutien familial prend fin au bout des 3 mois



sauf s'il y a renouvellement. Il est possible d'interrompre le congé à tout moment dans certains cas : recours à un service d'aide à domicile, admission du malade en établissement, décès du

proche, diminution importante des ressources ou prise d'un congé de soutien familial par un autre membre de la famille.

////Contacts

● www.travail.gouv.fr

● **Direction Départementale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)**
1^{er} étage Tour Bretagne,
44000 Nantes
Tél. : 0 825 032 032

Vivre à domicile

3///Une bonne hygiène de vie

La maladie d'Alzheimer peut durer de longues années. Si vous voulez prendre soin du malade sur le long terme, il est essentiel de prendre d'abord soin de vous-même.

Prendre soin de soi pour mieux prendre soin de l'autre

Premier point : ne négligez pas votre santé, c'est important. Mangez bien et faites de l'exercice régulièrement. Cherchez des moyens de vous détendre. Assurez-vous de prendre tout le repos dont vous avez besoin. Consultez régulièrement le médecin pour un examen. Toutes ces démarches vous aideront à faire face au stress et à continuer à prendre soin de votre malade.

Deuxième point : vous avez besoin de pauses à intervalles réguliers. Vous devez vous accorder du temps pour penser à vous, pour faire des choses que vous aimez, pour échanger avec d'autres. N'attendez pas d'être à bout pour y penser. Ce temps que vous prenez pour vous-même vous donnera la force de continuer et de sortir de l'isolement provoqué par la maladie. Pour vous libérer, n'hésitez pas à faire appel à des services professionnels.

Se former

Pour l'entourage –aidants, familles, proches– la maladie d'Alzheimer est une difficulté majeure dans la prise en charge d'une personne désorientée. Pour renforcer le soutien aux aidants familiaux, la Ville de Nantes propose un programme de formation et de soutien. Cette initiative permet de partager les expériences, de réfléchir ensemble à partir de situations concrètes et de trouver des solutions aux difficultés

rencontrées. Le programme comprend trois séances collectives, à une semaine d'intervalle, animées par un psychothérapeute et une infirmière. Pendant le temps de la formation, une solution gratuite de garde et d'accompagnement du malade à domicile est proposée aux participants. La participation à ce programme de formation est totalement gratuite.

////Contacts

● **Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes**

10, rue Léopold-Cassegren (dans les locaux du CCAS)

Entre la place Saint-Similien et la tour Bretagne

Accueil : du lundi au vendredi de 10h à 17h

Tél. : 02 40 99 29 80 - Fax : 02 40 99 29 84

Courriel : nantesentourage-clic@mairie-nantes.fr

Possibilité de rendez-vous à Nantes Entour'Âge ou à votre domicile.

Adresse postale : Nantes Entour'Âge-CLIC de Nantes

BP 63 625, 44036 Nantes Cedex 1

Site Internet : www.nantesentourage-clic.nantes.fr

● **Les ateliers Fil Mauve des Mutuelles de Loire-Atlantique**

Mutualité Retraite

29, quai François-Mitterrand, 44200 Nantes / **Tél. : 02 40 41 27 77**

Courriel : mutualite.retraite@mla.fr

L'association Alzheimer Loire-Atlantique propose également des formations de soutien aux aidants.

Voir page 14

● **Les ateliers Fil Mauve des Mutuelles de Loire-Atlantique**

Les ateliers Fil Mauve, destinés aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, permettent de mieux comprendre la maladie et d'améliorer ainsi la communication avec son parent.

Quatre rendez-vous en petits groupes et deux séances individuelles sont proposés à l'aidant avec des professionnels de l'accompagnement afin d'identifier les améliorations possibles dans son organisation et pour son bien-être au quotidien.



Vivre à domicile

4///Trucs et astuces qui facilitent la vie

Pour vous faciliter la vie, il existe des trucs et astuces testés par de nombreuses familles touchées de près par la maladie. Ces petits trucs sont à adapter, bien sûr, en fonction de la vie de chacun et des possibilités de la personne malade.

L'agenda

Il contient :

- l'identité complète du patient
- les noms et dates de naissance des membres de la famille et des amis, avec une photo de chacun, leurs liens au malade et les événements marquants qu'ils ont partagés ensemble
- le nom des médicaments et leur posologie
- un plan de la ville avec plusieurs descriptifs de trajets (rentre chez soi depuis plusieurs endroits connus comme la gare ou la poste)
- mode d'emploi pour utiliser la carte bancaire ou un distributeur de billet, un parcmètre...

En somme, toutes les informations nécessaires à la vie quotidienne.

L'aide-mémoire

- Des post-it ou des logos indiquant l'utilisation de matériel ou d'objets : l'eau chaude, le contenu d'un meuble, le peigne...
- Un memento près du téléphone où sont indiqués les numéros importants et urgents.

La sécurité

Pour assurer la sécurité du malade, quelques précautions :

- poser des barres, fixer les tapis au sol, dissimuler les fils électriques, marquer le bord des marches d'une bande fluo, mettre des tapis antidérapants dans la douche pour éviter les chutes et installer des portes coulissantes (un malade tombé dans la pièce bloque les accès)
- éviter les verrous intérieurs, fermer les portes à clef et la suspendre à un crochet.

Le confort

Pour favoriser le confort du malade, préférez les chaussures sans lacets, les habits confortables et investissez dans une brosse à dent électrique ; pensez également à installer un éclairage automatique.

L'orientation

Mettre un post-it de couleur sur la porte de la chambre et des pièces autorisées, ainsi que des logos sur les armoires pour indiquer leur contenu.

Les couleurs, la lumière

La personne atteinte de maladie d'Alzheimer devient très sensible aux couleurs, aux éclairages, aux motifs des tissus et aux bruits qui peuvent interférer sur sa concentration. Le choix d'une nappe uniforme par exemple, permettra au malade de mieux se concentrer sur son assiette. On peut également jouer sur la lumière suivant le résultat souhaité : minimiser un risque de fugue en laissant la porte d'entrée dans la pénombre ou réduire l'incontinence en laissant les toilettes éclairées la nuit.



Bénéficiaire d'un **accueil ponctuel**

Accompagner un malade d'Alzheimer au quotidien est une tâche immense qui nécessite beaucoup de temps, d'énergie, de patience. Pour tenir le coup sur le long terme, il est indispensable de s'accorder des temps de répit, de préserver un minimum de vie sociale. Faute de quoi, les risques d'épuisement physique et psychologique de l'aidant sont bien réels : anxiété, insomnie, manque d'énergie... Plusieurs formules d'aide au répit sont proposées sur Nantes qui, pour quelques heures ou quelques jours, vous permettront de souffler, de sortir, de vous évader de la maladie.

Andrée

« Il y a encore un gros travail d'information à faire auprès des aidants.



Quand le diagnostic tombe, on se sent très seul, on ne sait pas vers qui se tourner.

Il m'a fallu plus d'un an pour obtenir de l'aide, j'étais déjà épuisée. Depuis janvier dernier, mon mari est accueilli deux jours par semaine au centre Madeleine-Julien. Deux petites journées de libres pour faire les courses, le ménage, la couture..., ce que je ne peux pas faire autrement.

J'ai aussi repris le yoga, ça fait du bien. Je trouve encore difficile de le laisser à l'accueil de jour, j'ai l'impression de l'abandonner. Je sais pourtant que c'est nécessaire, aussi bien pour lui que pour moi et j'aimerais bien qu'il y aille deux jours supplémentaires par semaine... »

1///Les accueils de jour

Les personnes malades vivant à domicile peuvent être accueillies à la journée ou à la demi-journée, sur un ou plusieurs jours. Il n'y a pas d'hébergement nocturne. Les structures non médicalisées sont autonomes ou rattachées à un établissement pour personnes âgées. Elles proposent aux malades des animations et des activités thérapeutiques. Le paiement des frais d'hébergement de la journée est à la charge de la personne.



2///La halte-relais

- Pour laisser un temps de répit aux aidants, l'association Alzheimer Loire-Atlantique propose un accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les familles peuvent y venir avec ou sans la personne malade ; elles peuvent, au choix, laisser le malade à des bénévoles et s'en aller ou rencontrer la psychologue, parler entre elles. Les bénévoles prennent en charge les malades et proposent un certain nombre d'activités : jeux, chant, etc., le 1^{er} jeudi après-midi de chaque mois de 14h15 à 17h15.



- L'association APAMA organise une halte-relais à Bouaye pour ses adhérents afin de favoriser le droit au répit des aidants. Elle y propose un atelier encadré par des bénévoles pour les malades et un groupe de parole avec une psychologue pour les aidants. Cet accueil a lieu les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 14h15 à 16h30.

Bénéficier d'un **accueil ponctuel**

////Contacts

ACCUEILS DE JOUR

● **Le Parc de Diane** – 7 places
16, rue de la Fonderie, 44200 Nantes
Tél. : 02 51 79 52 00

● **Résidence Océane** – 2 places
3, rue de la Brasserie, 44100 Nantes
Tél. : 02 51 84 31 00

● **Résidence d'Automne** – 5 places
35, rue du Bois Robillard,
44000 Nantes / **Tél. : 02 51 89 40 00**

● **Résidence la Cerisaie** – 14 places
17, bd Georges-Pompidou,
44200 Nantes / **Tél. : 02 28 44 13 00**

● **Pavillon Madeleine-Julien**
12 places
2, rue Courson, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 35 68 24

● **Accueil de jour La Madeleine**
12 places
1, rue des Récollets, 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 34 23

● **Accueil de jour Chambellan**
6 places 7 jours sur 7
7, rue du Chambellan, 44300 Nantes
Ouverture fin 2008

● **Accueil de jour Haute-Mitrie**
13, rue de la Haute-Mitrie,
44000 Nantes
Tél. : 02 40 52 27 92
Ouverture fin 2009

Dans l'agglomération

● **Accueil de jour de Saint-Herblain**
CCAS de Saint-Herblain
14, rue de l'Hôtel de Ville
Tél. : 02 28 25 27 79

● **MAPAD Alexandre Plancher**
10 places
14, allée du Parc des Mahaudières,
44400 Rezé / **Tél. : 02 40 78 25 25**

● **Résidence du Ploreau** – 5 places
2, rue Émilie-Launay,
44240 La Chapelle-sur-Erdre
Tél. : 02 40 72 00 10

HALTE-RELAIS

● **Association Alzheimer Loire-Atlantique**
Rue de Hercé, 44200 Nantes
Tél. : 02 40 12 19 19

● **Association APAMA** (Aides aux
Personnes Atteintes par la Maladie
d'Alzheimer)
5, avenue des Deux-Châteaux,
44830 Bouaye
Tél. : 02 40 65 50 32 ou 02 40 32 60 67



3/// Pauséo, le service d'aides aux aidants de l'ADAR

Pauséo est un service spécifique créé par l'association ADAR à destination des aidants familiaux. Vous avez besoin de vous absenter une heure, une journée : du lundi au samedi, de 8h à 20h, une personne qualifiée intervient à votre domicile, assurant au malade une présence attentive et rassurante.

La prestation est facturée de 3 à 8 € de l'heure.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes apporte une aide financière pour les Nantais quels que soient leurs revenus et leur situation (seul ou en couple).

L'attribution de l'aide et le montant de la prestation sont soumis à l'avis d'une commission. L'ADAR évalue avec vous vos besoins et vous aide à monter le dossier.

L'adhésion à l'association n'est pas obligatoire pour les Nantais.

4/// La garde de nuit (Nantes)

La garde de nuit est une aide à domicile qui intervient pour surveiller une personne malade à son domicile pendant la nuit. Le prix varie selon le nombre d'interventions durant la garde.



Bénéficier d'un **accueil ponctuel**

5///L'accueil temporaire (Nantes)

L'accueil temporaire est un hébergement limité dans le temps, de 3 jours à 3 mois. Il permet aux aidants familiaux de prendre du temps pour eux et de se reposer. Il constitue également un intermédiaire entre le domicile et l'institution. Cette formule est proposée par des établissements d'hébergement.



////Contacts

PAUSÉO AIDE AUX AIDANTS

● **ADAR** (Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées en Loire-Atlantique) *Prestataire et mandataire*
29, rue Jules-Verne, 44700 Orvault / **Tél. : 02 40 16 91 30** – Fax : 02 40 16 93 70
Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h
Courriel : aidedomicile@adar44.com / Site : www.adar44.com

GARDE DE NUIT

● **ADAR** (Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées en Loire-Atlantique) *Prestataire et mandataire*
● **AREF** (Association pour la Recherche des Emplois Familiaux) *Mandataire*
11, rue du Prinquiau, 44300 Nantes / **Tél. : 02 40 95 09 66** – Fax : 02 40 95 11 16
● **DomAlliance** *Prestataire*
11, bis rue Longrais, 44850 Saint-Mars-du-Désert / **Tél. : 08 79 19 05 05**

● **Vie Harmonieuse Prestataire**

1 bis, avenue de la Piaudière,
44200 Nantes / **Tél. : 02 51 84 26 70**

Accueil physique : lundi, mardi,
et jeudi

Accueil téléphonique : 7 jours/7

Courriel : vieharmonieuse@hotmail.com

● **SAMSIC Service à la personne**

Prestataire

42, boulevard Jean-XXIII, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 20 66 38 – Fax : 02 40 20 66 36

● **ADHAP Services**

(Aide à Domicile Hygiène et Assistance
aux Personnes) *Prestataire*

18, bd Stalingrad, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 74 50 69 – Fax : 02 53 45 29 91

Accueil : du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14 à 18h

Courriel : adh44b@adh44services.eu

● **ADEF** (Aide à Domicile-emplois
Familiaux) *Prestataire et mandataire*

70, rue Lieutenant-de-Monti,
44400 Rezé

Tél. : 02 40 05 00 84 – Fax : 02 40 05 04 30

Accueil : du lundi au jeudi, de 8h à 12h
et de 14h à 18h et le vendredi,
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Courriel : adef.4@wanadoo.fr

Site : www.ade44.com

● **Partage Services Prestataire
et mandataire**

39, rue du Général-Buat, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 74 53 66 – Fax : 02 40 74 53 67

Courriel : partageservices@9business.fr

Site : www.partageservices.fr

ACCUEIL TEMPORAIRE

POUR PERSONNES DÉPENDANTES

● **Le Condorcet**

12 places uniquement pour personnes
en perte d'autonomie psychique
27, rue de Condorcet, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 95 29 60

● **Résidence de La Chézalière**

3 places

46, rue Condorcet, 44100 Nantes

Tél. : 02 51 84 78 47

● **Le Parc de Diane**

13 places uniquement pour personnes
en perte d'autonomie psychique
16, rue de la Fonderie, 44200 Nantes

Tél. : 02 51 79 52 00

● **Pôle de soins gériatriques
du CHU de Nantes**

• **Maison Beauséjour** – 2 places

12, rue de la Patouillerie, 44300 Nantes

Tél. : 02 40 16 33 60

• **Maison de Pirmil** – 3 places

85, rue Saint-Jacques, 44200 Nantes

Tél. : 02 40 84 66 46

• **Hôpital de la Seilleraye** – 1 place

La Seilleraye, 44470 Carquefou

Tél. : 02 40 18 90 02

● **Le Doyenné du Ranzay**

L'hébergement temporaire est
possible dès qu'une place est libre
et sous certaines conditions.

3, rue du Port-Durand, BP 41936,

44319 Nantes Cedex 3

Tél. : 02 51 89 83 83

Choisir un lieu d'hébergement permanent

Quand la personne malade vit seule à domicile ou quand l'évolution de la maladie atteint les derniers stades, le maintien à domicile devient impossible. Une charge quotidienne trop lourde pour l'aidant, même soutenu par les services à domicile. Des structures spécialisées sont conçues pour accueillir les personnes malades dans les meilleures conditions avec du personnel formé.



Sylvie

« *Ma maman vivait seule, elle a été dépistée malade d'Alzheimer en octobre 2005. Dès l'automne, mon frère et moi avons mis en place des services à domicile pour gérer les repas et pour assurer une présence. Nous nous organisions pour passer le soir à tour de rôle, son réseau d'amies était aussi très présent. Mais, ne vivant pas avec elle, nous n'étions pas tranquilles. Nous essayions de lui consacrer le maximum de temps, mais nous devons aussi vivre, travailler. Or, les malades d'Alzheimer ont besoin de quelqu'un de disponible à 100%. Au fil des mois, la situation devenait vraiment difficile. Nous avons eu la chance de trouver une place en établissement : consciente de son état, je crois qu'elle a été soulagée, rassurée d'être prise en charge, notamment la nuit. Et nous aussi.* »

1///Les établissements ayant un CANTOU (Nantes)

Le CANTOU (Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles) est une petite unité d'hébergement permanent composée d'une dizaine de personnes âgées désorientées. Il est intégré à une maison de retraite et

se compose d'un espace de vie communautaire et d'un espace de vie personnel. Il a pour objectif de préserver l'autonomie et l'activité des personnes, ainsi que de maintenir les liens familiaux et sociaux.



2///Autres établissements accueillant des personnes désorientées

Certaines maisons de retraite classiques acceptent d'accueillir un petit nombre de personnes désorientées parmi les

résidents, même si elles ne disposent pas d'un espace spécialisé pour leur accueil.

Choisir un lieu d'hébergement permanent

3///Les unités de soins de longue durée (USLD)

Les USLD sont des établissements accueillant uniquement des personnes âgées n'ayant plus leur autonomie de

vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale permanente et des soins continus.

4///Les familles d'accueil

Agréées par le Conseil général, les familles d'accueil hébergent des personnes âgées à titre payant. Elles offrent un environnement affectif de qualité et une présence permanente qui assure

santé et sécurité. La personne âgée dispose d'une chambre. Elle est l'employeur de la personne agréée : elles sont liées par un contrat d'accueil.

///Contacts

ÉTABLISSEMENTS AYANT UN CANTOU

● Résidence Anne de Bretagne

10 places

5, place du Martray, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 89 79 62

● Maison d'accueil du Bois-Hercé

10 places

25, rue du Bois-Hercé, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 95 22 01

● Résidence de La Chezalière

19 places

46, rue Condorcet, 44100 Nantes

Tél. : 02 51 84 78 47

● Le Doyenné du Ranzay – 12 places

3, rue du Port-Durand, BP 41936

44319 Nantes Cedex 3

Tél. : 02 51 89 83 83

● Résidence Océane – 11 places

3, rue de la Brasserie, 44100 Nantes

Tél. : 02 51 84 31 00

● Le Parc de Diane – 70 places

16, rue de la Fonderie, 44200 Nantes

Tél. : 02 51 79 52 00

● Résidence Richebourg – 12 places

40, rue Richebourg, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 37 93 94

● Résidence Notre-Dame

de la Charité – 12 places

6, rue Huchette, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 73 83 26

● EHPAD de la Haute-Mitrie

11 places

13, rue de la Haute-Mitrie,

44300 Nantes

Tél. : 02 40 52 27 92

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

● **Maison d'accueil Les Hauts de Saint-Aignan** – 20 places

5, rue de Pilleux, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 69 48 49

● **Maison de retraite protestante**

places variables

42, rue de la Chézine, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 69 35 44

● **Maison de retraite Saint-Joseph**

places variables

63, rue Gaston-Turpin, 44000 Nantes

Tél. : 02 51 86 01 80

● **Résidence d'Automne de Nantes**

5 places

35, rue du Bois-Robillard, 44300 Nantes

Tél. : 02 51 89 40 00

● **La Grande Providence**

places variables

87, rue Gaston-Turpin, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 35 82 80

UNITÉS DE SOINS DE LONGUE DURÉE (ULSD)

● **Maison Beauséjour**

12, rue de la Patouillerie, 44300 Nantes

● **Maison Pirmil - Hôpital**

Saint-Jacques

85, rue Saint-Jacques, 44200 Nantes

● **La Seilleraye**

44470 Carquefou

Inscriptions : CHU de Nantes, bureau des admissions, 44093 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 84 66 46

Fax : 02 40 84 62 57

LES FAMILLES D'ACCUEIL

● **Association de Réflexion Gériatrique**

Pour un accueil familial des personnes âgées désorientées

Hôpital de la Seilleraye,
44470 Carquefou

Tél. : 02 40 18 90 36 ou 02 40 18 90 34

● **Accueil Familial**

Direction des Interventions Sanitaires et Sociales

Service du placement familial

Accueil : 2, rue Tardieu, 44200 Nantes

Tél. : 02 51 17 21 79

● **Association Famidac**

Site : www.famidac.net



Bénéficiaire d'aides financières

Les aides à domicile, les transports en cas de besoin, l'accueil de jour une ou plusieurs fois par semaine ou l'hébergement collectif : tous ces services représentent un coût non négligeable dans le budget familial. Des aides existent, sur le plan de la santé comme sur celui du logement. Renseignez-vous.



1///Le ticket modérateur

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées font partie des « affections longue durée » qui peuvent concerner l'assuré, son conjoint ou ses ayants droit. C'est le médecin traitant qui fait la demande de reconnaissance auprès du médecin-conseil de l'organisme de Sécurité Sociale dont dépend la

personne. Cette reconnaissance donne droit à l'exonération du ticket modérateur pour les soins concernant la maladie, permettant la prise en charge à 100% des soins, de l'hospitalisation et des frais de transport.

2///La carte d'invalidité

Une personne diagnostiquée malade d'Alzheimer peut demander une carte d'invalidité auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Vous devez fournir un certificat médical, le formulaire de demande de carte d'invalidité, une photo d'identité et une photocopie de la pièce d'identité, ainsi qu'un titre de séjour si la personne est de nationalité étrangère. Cette carte est gratuite. Révisable périodiquement selon l'évolution du handicap, sa validité est comprise entre un et dix ans. Elle est délivrée à toute personne dont le taux d'incapacité permanent est supérieur à 80% ou bénéficiant d'une pension d'invalidité classée en 3^e catégorie par la Sécurité Sociale.



Cette carte donne droit à des avantages fiscaux, à une exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle et à des réductions tarifaires librement déterminées par des organismes exerçant une activité commerciale.

////Contacts

CARTE D'INVALIDITÉ

● **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

300, route de Vannes (Forum d'Orvault), 44700 Orvault

Tél. : 02 28 09 40 50

N° Vert (gratuit) : 0 800 40 41 44

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse postale : La Maison Départementale des Personnes Handicapées

BP 10147 – 44701 Orvault Cedex 1

Courriel : accueil.mdph@cg44.fr

Site : www.handicap.gouv.fr

Bénéficiaire d'aides financières

3///Les aides au logement

La personne malade est locataire ou colodataire de son logement et paie le loyer ; elle réside dans une maison de retraite ou une unité de soins de longue durée : elle peut prétendre aux aides au logement. Le montant de l'allocation logement est fonction des ressources, de la situation familiale, de la nature du

logement, du lieu de résidence, du loyer et du nombre d'enfants ou de personnes à charge. Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site de votre caisse d'allocations familiales ou demandé directement à votre caisse d'allocations familiales.





4///L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide attribuée par le Conseil général. L'APA est destinée aux personnes de plus de 60 ans : son attribution dépend du niveau de dépendance mais est accessible sans condition de ressources. Toute personne française ou étrangère résidant en France de façon régulière peut y prétendre. Une équipe du Conseil général de Loire-Atlantique, composée d'un médecin et d'un travailleur social, vient évaluer les capacités de la personne à son domicile. La dépendance est évaluée à l'aide de la grille AGGIR*, avec une échelle de GIR 1 à GIR 6. Seules les personnes les plus dépendantes (GIR 1 à GIR 4) qui ont besoin d'une aide pour les actes de la vie quotidienne bénéficient de l'APA.

L'APA permet de financer une partie des services d'aide à domicile, le portage des repas, la téléassistance, les aménagements du domicile et les frais d'accueil de jour.

Vous pouvez retirer le dossier d'APA à la mairie du domicile de la personne malade, à Nantes Entour'Âge ou à la Délégation de la solidarité du Conseil général. Vous retournez ensuite le dossier complété à la Direction générale adjointe de la Solidarité du Conseil général.

* AGGIR : Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressource

Au 1^{er} janvier 2008,
l'APA mensuelle est plafonnée à :

- GIR 1 : 1208,94 €
- GIR 4 : 518,55 €

Bénéficiaire d'aides financières

5///La prestation de compensation

La prestation de compensation est une prestation versée par le Conseil général sans condition de ressources. Elle permet une prise en charge d'une partie des frais d'intervention d'une tierce personne et des besoins techniques nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap.

Vous pouvez demander le formulaire à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé de 20 à 60 ans (les personnes de plus de 60 ans mais dont le handicap répondait, avant cet âge limite, à certains critères sous réserve de solliciter cette prestation avant 75 ans – sauf cas particulier.)
- résider de façon stable et régulière en France
- avoir des difficultés absolues à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne.

6///L'aide sociale

Lorsque les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des frais d'hébergement en maison de retraite, vous pouvez demander une participation au Conseil général.

Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé d'au moins 60 ans (avant 60 ans : dérogation nécessaire)
- résider en France (les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour)
- avoir des ressources inférieures au montant de la dépense (ressources personnelles additionnées des intérêts de capitaux) et que l'aide que peuvent et doivent apporter les obligés alimentaires reste insuffisante
- séjourner dans un établissement habilité à recevoir les ressortissants de l'aide sociale. Sinon, l'intéressé doit y avoir séjourné à titre payant pendant une durée de 5 ans.



Vous pouvez déposer votre demande au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou à la mairie de la commune de l'établissement d'hébergement. Elle sera étudiée par le Conseil général qui décidera soit du rejet, soit de l'admission avec participation de l'intéressé ou de celle de ses enfants pour l'obligation alimentaire (calcul individuel selon les possibilités des enfants).

Il faut savoir cependant que l'aide sociale est récupérable :

- sur la succession du bénéficiaire
- si le bénéficiaire s'est enrichi
- sur la donation d'un bien postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les dix ans qui ont précédé cette demande.

Bénéficiaire d'aides financières



////Contacts

AIDES AU LOGEMENT

● Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAF)

22, rue de Malville, 44937 Nantes Cedex 9

Tél. : 08 20 25 44 10

Site : www.nantes.caf.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 16h

● Mutualité Sociale Agricole (MSA)

2, impasse de l'Esperanto, 44800 Saint-Herblain

Adresse postale : 44957 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 40 41 39 39

Site : www.msa44.fr

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

● Conseil général 44 - Direction Générale Adjointe de la Solidarité (DGAS)

Pôle Personnes Âgées – Personnes Handicapées

3, rue Marguerite-Thibert, 44000 Nantes

Tél. : 02 51 17 23 97

Adresse postale : BP 26 203 – 44262 Nantes Cedex

Site : www.cg44.fr

PRESTATION DE COMPENSATION

● La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

300, route de Vannes (Forum d'Orvault), 44700 Orvault

Tél. : 02 28 09 40 50

N° Vert (gratuit) : 0 800 40 41 44

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse postale :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

BP 10147 – 44701 Orvault Cedex 1

Courriel : accueil.mdph@cg44.fr

Site : www.handicap.gouv.fr

AIDE SOCIALE

● CCAS de Nantes

Accueil personnes âgées

12, rue Léopold-Cassegrain

BP 63625, 44036 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 99 28 10

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Accueil physique : du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Protéger la personne

Les protections juridiques sont envisagées quand les biens du patrimoine de la personne et la personne elle-même sont en danger. Elles concernent toute personne atteinte d'une altération des facultés mentales ou corporelles l'empêchant d'exprimer sa volonté. Leur application peut priver partiellement ou totalement la personne de ses droits civiques. Elles protègent la personne des interventions commerciales intempestives ou de la réalisation d'acte civil ou financier qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour la personne âgée et sa famille. Parfois, lorsqu'un enfant s'occupe des affaires de ses parents, la reconnaissance de la qualité de curateur ou tuteur peut le protéger contre des conflits d'intérêt avec d'autres membres de la famille.

Les protections juridiques peuvent être demandées par le médecin, par le patient lui-même ou par toute personne de sa famille. Les requêtes se font auprès du juge des tutelles du domicile de la personne. Leur mise en place nécessite l'expertise d'un médecin assermenté par le Tribunal d'instance. Le tarif de l'expertise est variable selon les médecins pour un même travail. Vous pouvez vous adresser à Nantes Entour'Âge ou au Tribunal d'instance de Nantes pour obtenir la liste des médecins assermentés.

Attention, de nouvelles modalités seront mises en place en janvier 2009.



1///La sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure conservatoire et temporaire (deux mois puis renouvelable tous les 6 mois). Le patient conserve ses droits, mais ses actes déraisonnables peuvent être réduits ou annulés par la famille.

L'administration courante des biens est assurée par un mandataire désigné par la personne ou le juge. La sauvegarde de justice est aussi une mesure d'urgence avant l'instruction d'un dossier de curatelle ou de tutelle par le juge des tutelles.

2///La curatelle

La curatelle est un régime de « liberté surveillée » avec l'intervention d'un curateur dans les actes de la vie civile. Le conjoint est curateur de droit, mais une autre personne peut être désignée par le juge des tutelles. La curatelle n'a pas de limite dans le temps. Il existe trois types de curatelles :

- La curatelle simple : la personne protégée agit elle-même, mais sous le conseil, le contrôle et l'assistance du curateur.

- La curatelle aménagée : l'intervention du curateur s'effectue dans un domaine bien spécifique ; les actes que la personne protégée peut accomplir seule et ceux nécessitant l'intervention et la signature du curateur sont définis précisément.

- La curatelle renforcée : le curateur commence à se substituer à la personne protégée, il effectue les actes économiques quotidiens à sa place et dépose l'excédent sur un compte ouvert.

////Contacts

● Site de référence :

www.service-public.fr (Espace Particulier/Famille/Tutelle et curatelle)

● Palais de justice

Accueil : 19, quai François-Mitterrand à Nantes

Adresse postale : **Tribunal d'instance** (service des tutelles)

44922 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 51 17 95 79 – Fax : 02 51 17 95 94

Tribunal de Grande Instance

(procureur de la République)

44921 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 51 17 95 97 – Fax : 02 51 17 98 27

3///La tutelle

Tous les actes de la personne protégée sont nuls en droit. Elle perd ses droits civiques et ses biens sont gérés par un tuteur. Dans un premier temps, celui-ci doit faire un inventaire des biens de la personne protégée et avertir les banques de sa position de tuteur. Il est également chargé de s'occuper du bien-être du majeur, des actes d'administration et de gestion courante.

Pratique

1///Adresses utiles à Nantes...

● **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique)

Pour demander une aide au logement à domicile ou en établissement

22, rue de Malville, 44937 Nantes Cedex

Tél. : 0 820 25 44 10

Pour calculer vous-même si vous avez droit aux aides, consultez le site :

www.calcul-allocation-facile.com

ou www.caf.fr

● **CHU de Nantes**

(Centre Hospitalier Universitaire)

Urgence, soins de courte durée, soins

de suite et soins de longue durée

1, place Alexis-Ricordeau, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 08 33 33

Site : www.chu-nantes.fr

● **Conseil général 44 - DGAS**

(Direction Générale Adjointe de la Solidarité)

Accueil : 3, rue Marguerite-Thibert,

44000 Nantes

Tél. : 02 51 17 23 97 / 02 51 17 22 92

Adresse postale :

BP 94109, 44041 Nantes Cedex 1

Site : www.cg44.fr

● **Hôpital Bellier**

41 rue Curie, 44093 Nantes

Tél. : 02 40 68 66 60

● **Mairie de Nantes**

29, rue de Strasbourg, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 41 90 00 – Fax : 02 40 41 92 39

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h ; samedi de 9h à 12h uniquement

pour l'état-civil et les formalités générales. Site : www.nantes.fr

Adresse postale : 2, rue de l'Hôtel de Ville, 44094 Nantes Cedex 1

● **Maison de la Justice et du Droit**

(Ministère de la justice)

Pour l'accès au droit, le règlement du litige civil et les alternatives

aux poursuites pénales.

• 21, rue Charles-Roger, 44000 Nantes

Tél. : 02 51 80 64 30

• 8, rue Jean-Baptiste-Vigier, 44400 Rezé

Tél. : 02 51 11 37 00

Accueil du lundi au vendredi

de 9h à 17h30

● **La Maison Départementale des**

Personnes Handicapées (MDPH)

300, route de Vannes (Forum d'Orvault), 44700 Orvault

Tél. : 02 28 09 40 50

N° Vert (gratuit) : 0 800 40 41 44

Accueil : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse postale :

La Maison Départementale

des Personnes Handicapées

BP 10147 – 44701 Orvault Cedex 1

Courriel : accueil.mdp@cg44.fr

Site : www.handicap.gouv.fr

● **Mutualité Retraite**

Mutualité Retraite gère de nombreux établissements pour personnes âgées, ainsi que des services pour les personnes à leur domicile.

29, quai François-Mitterrand,
BP 10312, 44302 Nantes Cedex 2

Tél. : 02 40 41 27 77

● **Nantes Entour'Âge - CLIC de Nantes**

10, rue Léopold-Casagrains,
44000 Nantes

(Dans les locaux du CCAS, entre la place Saint-Similien et la tour Bretagne)

Tél. : 02 40 99 29 80 - Fax : 02 40 99 29 84

Accueil : du lundi au
vendredi, de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous à Nantes
Entour'Âge ou à votre domicile.

Courriel :

nantesentourage-clic@mairie-nantes.fr

Site :

www.nantesentourage-clic.nantes.fr

Adresse postale :

Nantes Entour'Âge CCAS de Nantes
BP 63 625, 44036 Nantes Cedex 1

● **ORPAN**

Lieu d'accueil et d'information, l'ORPAN propose des activités culturelles, de loisirs, et de prévention du vieillissement et favorise les relations entre les générations.

6, place du Port-Communeau,
44000 Nantes

Tél. : 02 40 99 26 00 – Fax : 02 40 20 18 76

Courriel : orpan-nantes@wanadoo.fr

Site : orpan-nantes.asso.fr

● **Palais de Justice**

Accueil : quai François-Mitterrand,
44000 Nantes

Adresse postale :

• Tribunal d'Instance (service des tutelles)
44922 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 51 17 95 79 – Fax : 02 51 17 95 94

• Tribunal de Grande Instance
(procureur de la République)

44921 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 51 17 95 00 – Fax : 02 51 17 98 27

2///... Et dans l'agglomération

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Vertou Ville-Vill'Âges

(communes de Basse-Goulaine – Les Sorinières – Vertou)

21, rue de la Garenne, 44120 Vertou

Tél. : 02 28 01 82 24

Courriel : clic-ville-vill-age@wanadoo.fr

CLIC Intercommunal Loire et Erdre

(Carquefou – Mauves-sur-Loire – Sainte-Luce-sur-Loire – Thouaré-sur-Loire)

21, rue Jules-Verne, 44470 Carquefou

Tél. : 02 28 23 26 51

Courriel : clic.loire-erdre@wanadoo.fr

Pratique

Mairies – Centres Communaux d'Action Sociale

● **CCAS de Bouaye**

12, rue de Pornic, 44830 Bouaye

Tél. : 02 51 70 55 55

● **CCAS de Bouguenais**

1, rue de la Commune de Paris 1871,
44340 Bouguenais

Tél. : 02 40 32 29 20

● **Mairie de Brains**

2, place de la Mairie, 44830 Brains

Tél. : 02 40 65 51 30

● **CCAS de Couëron**

Coordination Personnes Âgées

9, place Charles-de-Gaulle,

44220 Couëron

Tél. : 02 40 38 51 36

● **CCAS d'Indre**

Avenue de la Loire, 44610 Indre

Tél. : 02 40 85 45 85

● **CCAS de La Chapelle-sur-Erdre**

12, rue François-Clouet,

44240 La Chapelle-sur-Erdre

Tél. : 02 51 81 87 20

● **Mairie de la Montagne**

94, rue Violin, 44620 La Montagne

Tél. : 02 40 65 95 28

● **Mairie du Pellerin**

Place de la Mairie, 44640 Le Pellerin

Tél. : 02 40 04 56 00

● **Mairie d'Orvault – Pôle Personnes
Âgées**

9, rue Marcel-Deniau, 44700 Orvault

Tél. : 02 51 78 32 30

● **Mairie de Rezé**

Service Personnes Âgées

1, avenue W. Brandt, 44400 Rezé

Tél. : 02 51 70 29 00

● **Mairie de Saint-Aignan-de-
Grand-Lieu**

41, rue Frères-Rousseau,

44860 Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Tél. : 02 40 26 44 44

● **CCAS de Saint-Herblain**

Service Personnes Âgées

14, rue de l'Hôtel de Ville,

44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 28 25 27 52

● **Mairie de Saint-Jean-de-Boiseau**

Avenue du Onze-Novembre,

44640 Saint-Jean-de-Boiseau

Tél. : 02 40 65 61 00

● **Mairie de Saint-Léger-les-Vignes**

6, rue de Nantes,
44710 Saint-Léger-les-Vignes
Tél. : 02 40 31 50 32

● **Mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire – Maison de la solidarité**

6, rue Jean-Macé,
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. : 02 40 80 85 80

● **CCAS de Sautron**

6, rue de la Mairie, 44880 Sautron
Tél. : 02 51 77 86 86

3///Mieux s'informer

Sites Internet

● **www.francealzheimer.org**

Le site de l'association du même nom. Contient une foule d'informations et d'adresses utiles pour mieux comprendre la maladie, pour se faire aider et pour rejoindre l'association. De nombreux documents téléchargeables.

● **www.fondation-mederic-alzheimer.org**

Le site de la fondation Médéric qui intervient dans le soutien aux aidants et la recherche médicale.

● **www.maladie-alzheimer.com**

● **www.sante.gouv.fr**

Le site du Ministère de la Santé.

● **www.agevillage.com**

Un site pour « bien vieillir et accompagner le grand âge. »

● **www.alois.fr**

Site d'information et d'échanges sur la maladie.

● **www.survivre-alzheimer.com**

Site animé par des patients au stade débutant.

● **www.alzheimer-bottin.com**

Site portail pour trouver facilement le contact des associations venant en aide aux malades et à leurs proches, des instituts de recherche et revues scientifiques, des différents sites et pages d'information sur la maladie.

● **www.proximologie.com**

La proximologie se consacre à l'étude des relations entre le malade et ses proches. Site d'information du laboratoire Novartis.

Pratique

Bibliographie

- Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité : *Guide de l'aidant familial*, La documentation française, 2008 (7€) . Extraits téléchargeables sur www.travail-solidarite.gouv.fr
- *La maladie d'Alzheimer : le guide pour l'aidant*, 2006
- *La maladie d'Alzheimer : activité et vie sociale*, 2006
- *La maladie d'Alzheimer : comportement et humeur*, 2005
- *La maladie d'Alzheimer : au jour le jour*, 2004
Selmes J., Derouesne C.
Collection : Guides pratiques de l'aidant, éd. John Libbey Eurotext
- Selmes J. : *La maladie d'Alzheimer : cahier d'activités 1*, collection : Guides pratiques de l'aidant, éd. John Libbey Eurotext, 2006
- Association CCAH-PSP : *Vivre avec Alzheimer*, rédaction coordonnée par Bernard BELIN, éd. L'Harmattan, 2005
- Guide repères : *Accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés : donner du sens aux pratiques*, éd. Fondation Médéric Alzheimer, 2004
- Gaucher J., Ribes G., Darnault T. : *Alzheimer, l'aide aux aidants*, éd. Chroniques Sociales, 2004
- Actes du colloque de la Fondation Médéric Alzheimer du 19 septembre 2003 : *L'aide aux aidants : l'apport de la recherche médico-sociale*, éd. Fondation Médéric Alzheimer, 2003
- Colvez A., Joël M.-E., Mischlich D. : *La maladie d'Alzheimer : quelle place pour les aidants ?*, collection : Ages santé société, éd. Masson, 2002



Notes

[illegible]



CCAS de Nantes
Nantes Entour'Âge - CLIC de Nantes
BP 63625 - 44036 Nantes Cedex 1

T 02 40 99 29 80
F 02 40 99 29 84

www.nantesentourage-clic.nantes.fr
nantesentourage-clic@mairie-nantes.fr

